

## Comité de suivi du projet du Lac Guéret | Séance de travail régulière **PROCÈS-VERBAL**

Date :	11 janvier 2019
Heure :	9 h à 12 h
Lieu :	Hôtel Le Manoir (salle Cartier) 8, avenue Cabot, Baie-Comeau

**Membres présents :**

Yvan Boucher ..... Siège 1 – Citoyen  
Jean-Pierre Barry ..... Siège 2 – Citoyen (président du comité)  
Gilles Gaudreault ..... Siège 3 – Citoyen  
Jean-Marc Tremblay ..... Siège 4 – Citoyen  
Andrée Gendron ..... Siège 5 – Économique  
Josée Parisée ..... Siège 6 – Économique  
Sébastien Caron ..... Siège 7 – Environnement  
Myriam Bacon ..... Siège 9 – Communautaire  
Josée Mailloux ..... Siège 10 – Communautaire  
Alain Charest ..... Siège 12 – Ville de Baie-Comeau

**Membres de soutien présents (sans droit de vote) :**

Jean L'Heureux ..... Mason Graphite  
Yves Perron ..... Mason Graphite  
Julie Gravel ..... Mason Graphite  
Carole-Anne Tanguay ..... RMBMU  
Guillaume Proulx ..... RMBMU

**Membres absents :**

Cristina Pagola ..... Siège 8 – Environnement  
Gérald Hervieux ..... Siège 11 – Conseil des Innus de Pessamit  
Marcel Furlong ..... Siège 13 – MRC de Manicouagan

---

Suivis à faire

### 1. **Mot de bienvenue**

Jean-Pierre Barry souhaite la bienvenue à tous et rappelle son rôle à titre de président du comité de suivi. Un tour de table est proposé afin que chacune des personnes participant à la séance de travail puisse se présenter.

Le quorum est constaté.

Jean L'Heureux demande la parole pour expliquer que la santé et la sécurité font partie intégrante de la culture organisationnelle de Mason Graphite et qu'elles sont incontournables. Afin que ces questions soient toujours présentes à l'esprit de tout le monde et bien vivantes dans les pratiques, Mason Graphite a entre autres pour habitude de commencer chacune de ses rencontres réunissant plus de deux personnes par une « minute santé-sécurité ». Ce moment, qui se veut participatif, sert à mettre à l'avant-plan des sujets d'intérêt pour les personnes participant à la réunion en lien avec la santé et la sécurité. Ces sujets peuvent évidemment concerner le projet du Lac Guéret (par exemple, les éléments de conception qui sont en faveur de la santé et de la sécurité au travail), mais aussi être liés aux activités du comité de suivi (par exemple, la marche à suivre en cas

de déclenchement d'une alarme d'urgence pendant une réunion) ou encore des comportements dans la sphère personnelle (par exemple la conduite hivernale). Le sujet abordé à l'occasion d'une « minute santé-sécurité » est généralement proposé à l'initiative d'un(e) des participant(e)s. Jean L'Heureux propose d'intégrer une « minute santé-sécurité » à chacune des rencontres du comité de suivi afin de pouvoir échanger systématiquement sur ces questions. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Inscrire un point statutaire à l'ordre du jour de chacune des prochaines rencontres

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jean-Pierre Barry fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Sébastien Caron propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est appuyée par Josée Parisée.

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de travail du 11 juillet 2018

La grande majorité des membres présents ayant préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance de travail du 11 juillet 2018, il est convenu qu'en faire la lecture détaillée n'est pas nécessaire. Aucune modification n'y est requise, celui-ci étant représentatif des échanges.

Andrée Gendron propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté. La proposition est appuyée par Yvan Boucher.

Carole-Anne Tanguay indique que le cadre réglementaire régissant le fonctionnement du comité de suivi prévoit que le procès-verbal de chacune des réunions doit être transmis par le comité à Mason Graphite à l'intérieur des 15 jours suivant celles-ci et être publié sur le site web dédié au projet dans les deux jours ouvrables suivant sa réception. Comme le comité ne se réunit qu'une fois par trimestre, cela signifie que, pour respecter ces délais, à l'avenir, l'adoption des procès-verbaux devra être faite selon une procédure électronique.

Prévoir un mécanisme simple d'adoption électronique des procès-verbaux

## 4. Adoption de la Charte du comité de suivi

Les modifications au projet de Charte qui ont été adoptées lors de la précédente réunion du comité ont été intégrées à un nouveau document de travail transmis à tous les membres avec l'avis de convocation officielle à la présente réunion. Un sommaire des déclarations individuelles eu égard aux règles d'éthique et de conduite a aussi été acheminé. Carole-Anne Tanguay précise qu'elle avait omis de faire remplir ces déclarations par les membres désignés par nomination. Les formulaires ont à présent été transmis aux personnes concernées, puis le tableau sera complété lorsque l'information aura été reçue.

Mettre à jour la synthèse des déclarations individuelles

Jean-Pierre Barry rappelle que le contenu des chapitres 4, 5 et 6 du projet de Charte n'avait pas été commenté lors de la dernière séance du comité. Avant que l'adoption de la Charte puisse être proposée, il invite les membres à faire part de leurs remarques, questions et commentaires, en particulier sur ces chapitres.

- ▶ Jean L'Heureux demande pourquoi l'article 3.6, qui concerne le protocole de gestion et de traitement des plaintes provenant du public, ne recouvre pas

également les demandes d'information provenant du public. Il indique aussi qu'il pourrait être opportun de définir ce qu'est une plainte.

Carole-Anne Tanguay mentionne qu'à sa connaissance les demandes d'information sur le projet adressées à [relations-milieu@masongraphite.com](mailto:relations-milieu@masongraphite.com) ou par l'intermédiaire de la page Facebook du projet, par exemple, sont plutôt nombreuses et qu'elles portent généralement sur des questions factuelles pour lesquelles les réponses se retrouvent le plus souvent déjà dans les différents outils d'information existants. Pour ces raisons, il serait probablement trop lourd et peu pertinent d'établir un protocole de traitement des demandes d'information faisant systématiquement intervenir l'ensemble du comité. Toutefois, pour s'assurer que les membres du comité soient toujours en phase avec les préoccupations et les demandes du public au sujet du projet, il est proposé qu'un sommaire récapitulatif soit produit et transmis aux membres du comité, par exemple chaque mois, faisant état des interactions avec le public par l'intermédiaire des différentes plateformes d'accès à l'information gérées par Mason Graphite (telles que décrites à l'article 3.2 de du projet de Charte).

Dresser un récapitulatif mensuel des questions reçues de la part du public et l'acheminer aux membres du comité

Il est par ailleurs suggéré par Jean-Marc Tremblay qu'une plainte soit définie comme une demande du public qui commande une action (par exemple l'évaluation d'une situation problématique, la mise en place de mesures correctives, etc.), au-delà de la simple transmission d'informations.

Julie Gravel indique enfin qu'il n'est pas obligatoire en soi, en vertu de la Loi sur les mines et des autres règlements applicables, que le protocole de gestion de traitement des plaintes mis en place par Mason Graphite soit incorporé aux travaux du comité de suivi. Par contre, Mason Graphite a pris cet engagement, nommé à l'intérieur de ses demandes d'autorisations gouvernementales, ce qui en fait désormais une exigence.

- ▶ Carole-Anne Tanguay mentionne, concernant les dispositions du chapitre 2 portant sur la composition du comité, qu'une question lui est parvenue concernant la possibilité qu'un membre du comité qui est dans l'impossibilité de participer à une séance de travail donnée soit remplacé par un collègue ou une autre personne de confiance.

Ce cas permet de clarifier le fait (non explicité dans le projet de Charte) que chaque membre siège à titre individuel et ne peut par conséquent pas être remplacé.

Alain Charest souligne à juste titre que les représentants nommés par la Ville de Baie-Comeau, la MRC de Manicouagan et le Conseil des Innus de Pessamit font exception, puisqu'ils sont des délégués de leurs organisations.

- ▶ Andrée Gendron se questionne sur la formulation et la signification de l'article 6.1 portant sur l'entrée en vigueur de la Charte. Elle se demande si la Charte doit être ratifiée par tous les membres du comité pour être valide.

Carole-Anne Tanguay propose que la Charte entre bel et bien en vigueur lors de son adoption par le comité, même si tous les membres ne sont pas en mesure de la signer simultanément. L'article 6.1 devrait plutôt signifier, selon elle, que les membres doivent signer systématiquement la version la

plus à jour de la Charte. Toute modification éventuelle à la Charte devra aussi être adoptée par le comité, puis ratifiée par chaque membre.

- Après discussion, tous s'entendent sur le fait que la Charte est un outil de référence vivant qui devra être ajustée au fil du temps, et ce, dans une perspective d'amélioration continue, ainsi que pour tenir compte de l'évolution du comité.

Alain Charest propose l'adoption de la Charte conformément au contenu présenté dans le document de travail daté du 30 novembre 2018. Jean-Marc Tremblay appuie la proposition.

Tous les membres présents sont appelés à signer la Charte en vigueur d'ici la fin de la rencontre. Les déclarations d'engagement signées (article 6.2) seront ensuite transmises à Benoît Gascon afin d'être ratifiées par Mason Graphite à son tour. Carole-Anne Tanguay se chargera de joindre les membres absents afin que ceux-ci puissent remplir la déclaration également.

Tenir à jour, en continu, des notes de travail concernant des ajustements à apporter à la Charte

Assurer la ratification de la Charte en vigueur par Benoît Gascon et par les membres absents

## 5. Mise à jour sur le projet par Mason Graphite

Jean L'Heureux, Yves Perron et Julie Gravel proposent une mise à jour du projet. Jean L'Heureux commence la présentation avec un sommaire général des points qui ont évolué depuis la dernière séance du comité. Il mentionne en particulier que Mason Graphite prendra en charge la construction à titre de maître d'œuvre.

Transmettre le diaporama aux membres du comité

### ► Financement

En ce qui a trait au financement, Jean L'Heureux explique qu'il y a eu une baisse marquée du cours de l'action de Mason Graphite depuis la dernière année. Il s'agit d'une situation observée aussi pour d'autres entreprises du secteur minier au Québec, entre autres. Cela dit, Mason Graphite a la préoccupation de protéger les investisseurs qui ont soutenu l'entreprise jusqu'à présent. Ainsi par principe d'équité et pour ne pas diluer la valeur des actions détenues actuellement, l'émission d'actions additionnelles n'est pas une option privilégiée comme mode principal de financement. Mason Graphite a mis en place un processus avec la Financière Banque Nationale, dans le cadre duquel les investisseurs intéressés doivent se manifester d'ici la fin du mois de janvier, à la suite de quoi le dossier du financement devrait progresser plus promptement. De fait, l'emprunt est une option viable, car le projet est appelé à être rentable. La cible de Mason Graphite est de boucler le financement en mars 2019 afin de commencer la construction en avril 2019.

Josée Mailloux demande si les perspectives de financement sont à la hauteur des besoins. Jean L'Heureux indique qu'il reste environ 250 millions de dollars à aller chercher. Il précise que Mason Graphite souhaite prendre le temps nécessaire pour monter un financement responsable et équitable. Mason Graphite souhaite mettre l'accent sur la qualité des investisseurs en s'associant à ceux qui veulent véritablement jouer le rôle de partenaires du projet et qui ont à cœur que ça fonctionne (recherche de « friendly-hands »). Jean L'Heureux explique en effet que le marché du graphite et ses défis commerciaux sont très différents de ceux du marché du fer ou d'autres minéraux. Ils impliquent de négocier directement avec chaque client. Cela dit, les perspectives sur le marché du graphite sont nettement positives.

► **Permis et autorisations**

Julie Gravel présente une mise à jour du travail effectué en lien avec les différentes autorisations gouvernementales. L'objectif est d'obtenir tous les permis d'ici l'automne 2019 et le bail minier (requis pour l'extraction du minerai) en avril 2020.

Jean-Pierre Barry demande si une attestation d'assainissement est requise. Julie Gravel indique que Mason Graphite n'en est pas encore là pour l'instant. Toutefois, le plan de restauration associé à la construction a déjà été déposé et approuvé. Les garanties financières restent à faire.

Carole-Anne Tanguay précise que l'évaluation du respect des engagements associés aux autorisations environnementales fait partie intégrante du mandat du comité de suivi. Même si ce n'est ici qu'un survol des différentes demandes qui est proposé, des présentations plus approfondies sont appelées à être faites au fil des prochaines séances de travail pour permettre au comité d'exercer pleinement son rôle à ce chapitre.

► **Mise à jour de l'étude de faisabilité**

Jean L'Heureux explique les principaux éléments découlant de la mise à jour de l'étude de faisabilité. Cette mise à jour était requise en raison de l'évolution des coûts et de l'état des marchés depuis la première étude de faisabilité, réalisée en 2015. Outre l'inflation (ayant une incidence sur les coûts de construction, les coûts des équipements, les coûts de main-d'œuvre et le prix de vente du produit fini, par exemple), les améliorations au procédé ont aussi dû être prises en considération, ainsi que la méthode de disposition des résidus (le projet ne comporte plus l'aménagement de digues pour l'ennoiement des résidus, qui seront plutôt disposés en piles sèches).

La mise à jour de l'étude de faisabilité permet de conclure que le projet est toujours rentable. Aussi, un rapport technique a été publié à l'automne 2018 en lien avec la mise à jour de l'étude de faisabilité. Le tout a été préparé conformément au Règlement 43-101. Pour l'instant, le document n'existe qu'en anglais, dans la mesure où il est en premier lieu destiné aux investisseurs. Cependant, une version exécutive en français sera produite afin de favoriser l'accès à l'information pour le public en général.

Transmettre aux membres du comité le sommaire de l'étude technique en français lorsque celui-ci sera disponible

Carole-Anne Tanguay demande à combien la précédente étude de faisabilité établissait les coûts de construction. Jean L'Heureux précise qu'ils étaient établis à 165 millions de dollars en 2015, contre 258 en 2018.

Gilles Gaudreault demande de quelle façon le prix de vente de la tonne de graphite est fixé. Jean L'Heureux explique qu'il n'y a pas de cours du graphite en bourse. Il s'agit d'un produit qui est vendu directement aux clients. Pour cette raison, les projections des données économiques sont nécessairement des estimations qui ne peuvent être basées que sur une connaissance du marché. Pour avoir à ce titre des données objectives et les plus fiables possible, Mason Graphite s'est appuyée sur des informations provenant de tiers indépendants, basées sur des enquêtes auprès des consommateurs de minéraux industriels. Il faut savoir que le prix d'un même produit variera selon ses spécifications techniques, les volumes achetés et les besoins du client.

► **Ingénierie**

Yves Perron fait la présentation de l'ingénierie du projet. Il s'agit d'un mandat où Mason Graphite agit en tant que constructeur-proprétaire.

Près de 80 000 heures d'ingénierie ont été réalisées à ce jour, ce qui équivaut au travail de 40 personnes pendant un an.

► **Approvisionnement**

Yves Perron présente les faits saillants de l'approvisionnement et exprime la préoccupation constante de Mason Graphite de travailler avec les entreprises de la région en premier lieu, dans le but de générer un maximum de retombées économiques positives. Ceci explique par exemple que Mason Graphite ait exigé d'un de ses fournisseurs importants, basé en Finlande, qu'il prévoie la fabrication d'équipements à Baie-Comeau, puisqu'une entreprise locale était en mesure de le faire. D'autres équipements fabriqués en Asie seront transportés à Baie-Comeau en pièces détachées puis préassemblés.

► **Construction**

Yves Perron présente une image du concentrateur qui sera construit à Baie-Comeau et des aménagements connexes. Des photos de la mine et des équipements sont aussi présentées. Il indique que le déboisement du site de la mine a été complété. En termes d'exécution, le chemin critique est dicté par la construction du concentrateur, qui représente 90 % des coûts totaux.

Jean-Marc-Tremblay demande des précisions sur le bassin qui est représenté sur l'image du concentrateur. Yves Perron et Jean L'Heureux expliquent qu'il s'agit d'un bassin de récupération de l'eau de contact. Celle-ci est filtrée à la sortie de l'usine. En vertu des exigences, ce bassin doit être surdimensionné de manière à pouvoir absorber les crues historiques. Dans ce cas-ci, il a une capacité d'environ 115 000 mètres cubes d'eau, alors que le besoin d'opération est plutôt autour de 40 000 mètres cubes. Il faut savoir que ce n'est pas un bassin de décantation, l'eau qui y arrive est déjà claire. Toutefois, comme une acidification est possible avec le temps, les normes d'étanchéité sont néanmoins très strictes.

► **Opérations et début des embauches**

Jean L'Heureux rappelle qu'environ une centaine d'emplois sont prévus pour les opérations, dont environ une trentaine pour le transport du minerai, qu'il est visé de confier à une coentreprise à créer avec Pessamit. Mason Graphite souhaite aussi que certaines embauches-clés pour les opérations soient réalisées de manière progressive dès la phase de construction.

Les emplois offerts en usine et à la mine demanderont un certain niveau de spécialisation, même pour les opérateurs. Dans la philosophie de Mason Graphite, la polyvalence est valorisée, afin de permettre des équipes tournantes (à la fois pour maintenir la motivation au travail et pour faciliter les remplacements lors des périodes de vacances, par exemple). Aussi, un programme de formation sera mis en place à l'interne.

Josée Parisée demande si des pourparlers sont en cours avec la Commission scolaire de l'Estuaire pour le développement de la main-d'œuvre. Elle ajoute que la Chambre de commerce a été interpellée par la Commission scolaire et qu'elle est prête à favoriser la mise en contact au moment opportun. Jean L'Heureux indique qu'il n'y a pas encore de dialogue formel avec la commission scolaire, mais que les institutions de formation locales sont clairement des organisations avec lesquelles Mason Graphite a l'intention d'approfondir des partenariats au cours des prochains temps. Environ 18 mois sont à disposition pour favoriser la préparation de la main-d'œuvre avant le début des opérations. Il est aussi de l'intention de Mason Graphite d'être épaulée, dans ce processus de formation et d'embauche, de ressources spécialisées dans le domaine des ressources humaines.

Jean L'Heureux ajoute que Mason Graphite souhaite que toutes les phases à venir se déploient en perpétuant la culture, les valeurs et l'identité de l'entreprise. Le fait de bâtir une équipe à partir de la base et de démarrer une nouvelle opération offre, selon lui, toutes les opportunités pour réussir cette ambition.

Josée Mailloux demande si Mason Graphite est sensible aux besoins des personnes éloignées du marché du travail. Jean L'Heureux exprime qu'il y a effectivement de l'ouverture à ces profils particuliers.

Concernant la vision des retombées locales liées à l'emploi, Jean L'Heureux précise qu'il n'y aura pas de « fly-in / fly-out ». Tout est conçu et prévu pour que ce soit des gens de la région qui travaillent à l'usine ou à la mine.

Alain Charest demande à l'équipe de Mason Graphite de parler de sa vision d'un éventuel syndicat qui pourrait s'implanter. Jean L'Heureux et Yves Perron précisent que les membres de l'équipe de direction de Mason Graphite sont habitués à travailler en partenariat avec un syndicat et que, en général, lorsqu'il n'y en a pas, il y a néanmoins des mécanismes en place pour permettre le dialogue avec les travailleurs et les travailleuses, ainsi qu'un cadre de gestion des conditions de travail bien clair pour tout le monde.

► **Échéancier**

Yves Perron présente brièvement les dates-clés de l'échéancier. Il est visé d'amorcer les travaux de construction à Baie-Comeau en avril 2019 et d'entrer en production commerciale au dernier trimestre de 2020.

► **Projet de graphite sphérique et valorisation des résidus**

Jean L'Heureux explique que plusieurs applications du graphite sont en forte croissance. Cela est attribuable entre autres à l'électrification des transports et aux besoins de stockage d'énergie (batteries). La deuxième transformation des produits de graphite permet en outre d'en accroître grandement la valeur. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de graphite sphérique, sur lequel une professionnelle de l'équipe de Mason Graphite travaille à temps plein. Il s'agit d'un projet à part entière, qui constituerait une deuxième phase au projet actuel. Jean L'Heureux précise toutefois que le projet actuel est viable sans la deuxième transformation et qu'il n'en est pas dépendant.

Jean L'Heureux aborde ensuite le sujet de la valorisation des résidus. De fait, Mason Graphite étudie différentes options qui permettraient, à terme, de faire un usage commercialement viable des résidus qui seront issus du concentrateur. Ceci fait également l'objet du mandat d'une professionnelle de l'équipe de Mason Graphite.

Alain Charest demande si l'usine actuelle a été conçue pour permettre l'implantation de la deuxième phase du projet. Jean L'Heureux précise que la deuxième transformation devrait être effectuée dans des installations distinctes. Ces installations pourraient éventuellement être sur le même terrain que le concentrateur si l'espace le permet, mais pas nécessairement sur la même ligne de production. La valorisation des résidus, quant à elle, si elle se concrétise, se ferait dans un nouveau bâtiment qui serait situé près du concentrateur actuel, afin de limiter la manutention. Les résidus qui sortent de l'usine seraient traités directement, puis, éventuellement, les piles de résidus qui auraient été entreposés à l'extérieur avant l'aménagement des installations permettant leur valorisation seraient éliminées graduellement.

Yvan Boucher demande si les résidus contiennent des produits toxiques. Jean L'Heureux précise que non.

► **Questions générales**

Gilles Gaudreault souhaite savoir de quelle manière le projet de Mason Graphite se positionne par rapport à celui de Nouveau Monde Graphite. Il demande aussi dans quelle mesure les deux entreprises sont concurrentes. Yves Perron explique que le projet de Nouveau Monde Graphite n'en est pas au même stade de son développement, c'est-à-dire qu'il a, à ce jour, franchi moins d'étapes que celui de Mason Graphite. Pour ce qui est de la concurrence, Jean L'Heureux explique que le marché du graphite est probablement suffisamment assez vaste pour absorber plus d'un projet sans impact négatif pour Mason Graphite, mais qu'à l'heure actuelle, le défi pour toutes les entreprises est le financement. De fait, plus les entreprises sont nombreuses à chercher des investisseurs, plus il peut être compliqué de boucler un montage financier.

Alain Charest remarque qu'un projet de cogénération s'appuyant sur les différentes perspectives de développement industriel dans le parc Jean-Noël-Tessier a été proposé. Il se demande si Mason Graphite a été sollicitée dans ce cadre. Jean L'Heureux indique que cette option leur a été soumise il y a un certain temps, mais que la proposition ne convenait pas, notamment en raison des interruptions planifiées (« shutdowns ») qui ne cadraient pas avec les besoins opérationnels du concentrateur. Cela dit, même si le projet du Lac Guéret est trop avancé pour permettre un retour en arrière en ce qui a trait à la conception du procédé, il n'en demeure pas moins que Mason Graphite reste toujours ouverte aux partenariats qui peuvent être structurants pour le développement régional, dans la mesure où ils sont concordants avec le procédé tel qu'il est conçu actuellement.

Gilles Gaudreault s'interroge sur la manière dont le produit fini sera expédié à partir de Baie-Comeau. Jean L'Heureux précise que c'est le camion qui sera le plus largement privilégié. Il souligne aussi que le fait de maintenir un



nombre minimal de manipulations est hautement important pour garantir l'intégrité du produit. De plus, les clients exigent généralement la livraison « just in time », ce qui rend plus difficile l'utilisation du train.

## 6. Cadre de développement durable

Ce point est reporté à la prochaine séance de travail du comité.

Inscrire ce point  
à l'ordre du jour

## 7. Accès à la documentation pertinente au sujet du projet

Afin de permettre plus d'efficacité dans la transmission des documents afférents aux travaux du comité de suivi et d'éviter les problèmes de téléchargement par courriel que certains membres du comité ont signalé, Jean L'Heureux propose de créer un dossier partagé en ligne (par exemple avec SharePoint). Les membres du comité acquiescent à cette proposition.

Créer un  
répertoire en  
ligne pour les  
documents et en  
partager l'accès  
aux membres du  
comité

Sébastien Caron propose par ailleurs, afin d'éviter le gaspillage de papier, que chacun des membres du comité soit responsable d'imprimer ou non les documents de travail à sa guise. Carole-Anne Tanguay précise que la RMBMU se chargera, au besoin, d'imprimer les documents pour les membres qui lui en font la demande expresse.

Il est également proposé, afin qu'il soit plus facile pour les membres du comité de savoir si un document donné est public ou réservé à l'usage interne, de créer deux répertoires à l'intérieur du dossier partagé et d'ajouter une mention (« document public » ou « document interne ») à la dénomination des fichiers.

## 8. Discussion sur les rôles respectifs du comité de suivi et de Mason Graphite par rapport aux activités publiques

Carole-Anne Tanguay rappelle que la Charte du comité de suivi prévoit la participation du public aux travaux du comité, entre autres par l'intermédiaire d'une séance publique suivant chacune des rencontres internes du comité. Ces séances publiques visent à faire état de questions étudiées par le comité et à entendre les questions, suggestions ou préoccupations du public qui mériteraient d'être traitées par le comité. La première rencontre formelle de ce type aura lieu immédiatement après la présente séance de travail et le public est encore peu familier avec la formule, qui pourra alors être expliquée par le président du comité. Par ailleurs, Mason Graphite a pour sa part toujours eu l'habitude d'organiser elle-même, sur une base régulière, des séances d'information ouvertes à toute la population, visant entre autres à faire état de l'avancement du projet.

Jean-Pierre Barry poursuit en mentionnant que les séances publiques du comité de suivi et les rencontres d'information organisées par Mason Graphite, par les objectifs qu'ils poursuivent, sont évidemment complémentaires et devraient vraisemblablement le plus souvent être jumelées, même si ce sont deux mécanismes distincts. Jean L'Heureux acquiesce en soulignant qu'il s'agit d'une bonne façon de maintenir le lien avec la population.

Myriam Bacon propose, par souci d'accessibilité des lieux de rencontre pour le public, que ceux-ci soient fixés en un endroit plus central, par exemple dans le

secteur ouest de la Ville de Baie-Comeau. Les membres du comité acquiescent. Carole-Anne Tanguay ajoute qu'il serait tout à fait pertinent également que le comité de suivi se réunisse occasionnellement à Pessamit. Jean L'Heureux suggère que le covoiturage soit privilégié dans ces situations.

Jean-Marc Tremblay soulève pour sa part que la diffusion des invitations aux activités publiques du comité doit aussi se faire par l'intermédiaire des médias traditionnels, soit le journal local et la radio, et non seulement par le web.

Yves Perron réitère l'importance que les membres du comité puissent être facilement identifiés par la population, à titre d'agents de liaison entre le public et Mason Graphite. À cet effet, Jean-Pierre Barry souhaite que les membres du comité soient informés en temps réel des activités de Mason Graphite, qu'il s'agisse de présentations publiques ou de la diffusion de communiqués de presse, par exemple, et ce, afin de pouvoir répondre efficacement, au besoin, aux questions de la population. Jean L'Heureux acquiesce.

Josée Parisée mentionne enfin que la Chambre de commerce a planifié un dîner-conférence dont l'invité est Benoît Gascon le 13 mars 2019. Bien qu'il s'agisse d'une activité pour laquelle des frais de participation sont à prévoir, toute la population y est bienvenue. Or, Jean L'Heureux précise que, comme le comité de suivi devrait aussi se réunir ce jour (voir point 10 du présent procès-verbal), une séance publique devrait aussi avoir lieu en soirée.

Prévoir la  
publicité à la  
radio et dans le  
journal local  
pour les  
prochaines  
séances  
publiques du  
comité

## 9. Discussion sur une visite potentielle des sites de la mine et de l'usine

Jean-Pierre Barry fait part d'une proposition visant à permettre aux membres du comité de visiter les sites projetés de la mine et de l'usine, dans le but de mieux visualiser ces lieux et les travaux qui y seront réalisés. Tous les membres du comité accueillent cette proposition avec beaucoup d'enthousiasme, puisqu'elle répond à un besoin, pour tous, en lien avec le mandat du comité, de s'approprier encore mieux les différentes composantes du projet.

Après discussion, il ressort que le moment privilégié pour une visite à la mine serait à la fin du printemps ou un début de l'été, voire au début de l'automne, lorsque la neige sera fondue. Yves Perron mentionne que la visite du site du concentrateur est quant à elle beaucoup plus simple à prévoir, puisque le temps de déplacement pour s'y rendre est très court, contrairement au temps de déplacement au site de la mine.

La plupart des membres souhaiteraient aussi attendre que les travaux soient enclenchés avant qu'une visite soit prévue. Myriam Bacon évoque quant à elle la pertinence d'une visite plus hâtive, c'est-à-dire avant le début de la construction, pour voir le site dans son état initial.

Les détails logistiques seront proposés par l'équipe de Mason Graphite, avec la collaboration de Jean-Pierre Barry et de Carole-Anne Tanguay. Idéalement, le moment choisi sera jumelé à une réunion du comité de suivi, mais il ne s'agira pas d'une activité obligatoire pour les membres.

Organiser les  
visites

## 10. Calendrier proposé des séances de travail du comité pour 2019

Les dates proposées pour les prochaines réunions du comité de suivi sont parvenues aux membres avec l'avis de convocation officielle. Elles ont été choisies de manière à toujours avoir lieu le plus tôt possible après une réunion trimestrielle du conseil d'administration de Mason Graphite, et ce, pour que le comité puisse avoir accès aux informations les plus à jour sur le projet.

Les dates ainsi retenues sont les suivantes :

- ▶ Mercredi 13 mars 2019 à 13 h 30;
- ▶ Mardi 4 juin 2019 à 13 h 30;
- ▶ Mardi 29 octobre 2019 à 13 h 30;
- ▶ Mardi 3 décembre 2019 à 13 h 30.

Tous les membres du comité sont invités à réserver ces dates à leur agenda dès maintenant. Un avis de convocation officiel sera néanmoins acheminé pour chacune, conformément à ce qui est prévu à la Charte. Si à la suite de l'envoi de cette convocation il s'avère impossible d'envisager le quorum, une autre date pourra être ciblée par l'intermédiaire d'un sondage de disponibilité (Doodle).

Chacune des réunions sera suivie d'une séance publique et possiblement d'une présentation de Mason Graphite à la population.

## 11. Sujets à aborder lors de la prochaine séance de travail du comité

Jean-Pierre Barry invite les membres du comité à s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance de travail.

De manière générale, les membres souhaiteraient que les différents aspects du projet soient approfondis par l'équipe de Mason Graphite dans le cadre d'une présentation. Les sujets d'intérêt particulier sont les suivants :

- ▶ Les détails de la construction;
- ▶ Les contrats octroyés aux entreprises locales;
- ▶ Le projet de deuxième transformation;
- ▶ Le processus d'embauche et de formation de la main-d'œuvre;
- ▶ Le transport du minerai sur la route 389;
- ▶ Les avancées au regard des différents partenariats avec Pessamit;
- ▶ Les précisions sur le mode de disposition des résidus.

Privilégier ces sujets dans le cadre de la prochaine présentation de Mason Graphite au comité

Les membres sont invités à faire part ultérieurement, au besoin, de propositions additionnelles sur des sujets d'intérêt par l'intermédiaire de l'adresse [relations-milieu@masongraphite.com](mailto:relations-milieu@masongraphite.com). Jean L'Heureux précise que l'équipe de Mason Graphite a besoin d'approximativement un mois pour préparer adéquatement sa présentation. La date limite pour soumettre des idées est donc fixée au 13 février 2019.

## 12. Fin de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de travail est levée. Jean-Pierre Barry remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.